

DEMANDE DE MATERIEL – VILLE DE MOREZ

Date de la demande :	<i>Cadre réservé à l'administration</i>
Demandeur Association / Organisme : Nom du Responsable et Qualité : Adresse : Téléphone : e-mail :	Transmis le : ☐ Le demandeur ☐ Services Techniques ☐ Conciergerie
Evénement Nom de la manifestation : Date de la manifestation : Lieu :	

Matériel mis à disposition	Descriptif	Quantité	Quantité demandée	Quantité accordée <i>Ne rien inscrire</i>
Tables	L 1,80 m x l 0,80 cm (sur chariot)	19		
Tables tubes démontables		10		
Tables guinguettes	L 200 x l 60 x H.74 cm	18		
Bancs guinguettes		36		
Chaises en plastique		104		
Tente non sérigraphiée (4 côtés + lests)	3 x 3	1		
Tente sérigraphiée (4 côtés + lests)	3 x 3	3		
Tente non sérigraphiée (4 côtés + lests)	6 x 3	1		
Tente sérigraphiée (4 côtés + lests)	6 x 3	3		
Barrière Vauban	2,20 m	60		
Barrière jaunes		40		
Estrades bois	L 1,00 m x l 1,00 m x H 0,20 cm	8		
Estrades bois avec revêtement plastique	L 1,00 x l 1,00 m x H 0,20 cm	9		
Grandes grilles caddies + 2 côtés	200 cm x 120 cm	6 + 2 côtés		
Grilles	180 x 90 cm	12		
Chalets	3 m x 2 m	9		

Autre(s) demandes	
☐ Electricité Fournir plan d'implantation des besoins électriques, la quantité, la consommation en watt, la tension	☐ 240 volts ☐ 400 volts
☐ Eau Fournir un plan avec les points d'eau	
☐ Autre A préciser	

Prise en charge du matériel			
J'ai pris connaissance du règlement de mise à disposition du matériel municipal : ☐ OUI ☐ NON			
Demande de livraison du matériel ☐ OUI ☐ NON <i>Uniquement possible sur la Communauté de communes Haut-Jura ARCADE</i>			
Date + horaire livraison		Lieu souhaité :	
Date + horaire de retour			
<i>Cadre réservé à l'administration</i>			
	Qui ?		
Livraison ou retrait		Date	Heure
Retour			
Pour l'enlèvement par vos soins, contactez M. Philippe Romanet – Tél. 07.78.41.22.57			

CONTACT
Service Culture, Sport & Animations
Place Jean Jaurès – Morez – 39400 HAUTS DE BIENNE
☎ 03 84 33 10 11 - e-mail : edith-reverchon@mairie-morez.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES ET RESPONSABILITÉ

I – Demande de réservation de matériel

2 mois minimum avant la manifestation. Vous organisez une manifestation et vous souhaitez emprunter du matériel communal. Téléchargez sur le site internet <https://www.hauts-de-bienne.fr>, rubrique « Divertissement », sous-rubrique « Associations » puis « Mise à disposition de matériel » le formulaire de réservation de matériel, le remplir sans modifier la trame du document. Retourner la fiche de réservation dûment complétée par mail à edith-reverchon@mairie-morez.fr. Joindre à votre demande, le règlement signé, un plan d'installation des vitabris et la liste des appareils électriques utilisés (quantité et consommations en watts de chaque appareil + placement sur le plan). **La demande sera automatiquement rejetée s'il manque un de ces éléments.** (voir verso de la « Liste matériel à disposition »).

II – Réservation du matériel

Après vérification de la disponibilité du matériel demandé, la demande de prêt vous sera retournée avec la description du matériel mis à votre disposition.

15 jours minimum avant la manifestation. Validation définitive par le Service Animations de la demande de matériel. Aucun matériel supplémentaire ne sera accepté après cette date.

Toute demande de matériel dans une commune extérieure à Hauts de Biemme est faite par l'organisateur de la manifestation (transmettre l'attestation d'accord du prêteur). Pour les organisateurs extérieurs, le retrait, le transport et le retour du matériel sont à leur charge.

III – Préparation de la manifestation

Mise à disposition par l'organisateur de 3 personnes minimum pour l'enlèvement, l'installation et le rangement du matériel à l'issue de la manifestation. Le bénéficiaire devra impérativement prendre rendez-vous avec les Services Techniques pour la prise en charge et le retour du matériel

Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, l'utilisateur est responsable du matériel dès que celui-ci en prend possession. Le bénéficiaire qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions. Le bénéficiaire reconnaît être le seul gardien du matériel prêté durant l'intégralité du contrat et, le cas échéant, au-delà, jusqu'à la restitution effective du matériel. Il s'engage à exercer un contrôle effectif sur le matériel, et à le placer en sécurité afin d'éviter tous risques de vol, vandalisme, dégâts corporels et matériels.... L'utilisateur déclare disposer de toutes les informations concernant les précautions et règles de sécurité liées à l'utilisation adéquate du matériel. Le bénéficiaire sera tenu responsable de tout mauvais emploi.

ATTENTION : Tout matériel restitué endommagé pourra faire l'objet d'une facturation par la ville de Morez pour réparation ou remplacement à neuf.

A noter :

En cas de forte intempéries (forte pluie, neige, vents violents), des poches d'eau peuvent se former et faire céder les structures sous leurs poids. Il est recommandé de fermer les abris, car même lestés leur résistance est limitée

Merci de votre vigilance.

Prise en charge du matériel

Date :

L'utilisateur reconnaît avoir reçu le matériel en bon état de fonctionnement.

Le responsable matériel (NOM et Prénom)

Le bénéficiaire (NOM et Prénom)

Signature

Signature

Remarques :

Restitution du matériel

Date :

Le responsable du matériel reconnaît avoir vérifié le bon état de fonctionnement du matériel restitué.

Le responsable matériel (NOM et Prénom)

Le bénéficiaire (NOM et Prénom)

Signature

Signature

Remarques :